



COMMUNIQUÉ INTERNE – 25/09/2020 **PROTOCOLE SANITAIRE DIOCÉSAIN MIS A JOUR**

« Accueil collectif Entreprise/ERP »

**Complémentaire au protocole règlementaire inhérent à votre groupe,
le cas échéant (ex : chorale, salle de catéchisme...)**

EGLISE / CELEBRATION

- **Les consignes** du mois de mai restent inchangées à l'intérieur des églises à savoir et pour la tenue des célébrations :
 - Masque obligatoire à partir de 11 ans
 - Lavage des mains à l'entrée à l'aide du gel hydroalcoolique mis à disposition
 - Respect de la signalétique
 - Distanciation
 - Chant avec masque
 - Pas de serrage de main
 - Communion à la main
 - ➔ Vous pouvez donc laisser l'affiche qui vous a été transmise en mai dernier en l'état visible dans les églises.
- **Tenue des célébrations** : le dernier communiqué de la préfecture en date du 17 septembre n'interdit pas la tenue des célébrations quelles qu'elles soient : dominicale, mariage, baptême, communion ... En revanche le préfet invite à la prudence quant aux réunions familiales qui s'en suivent (repas, dîner, cocktail...) où le respect de la distanciation sociale à tendance à se relâcher. Il revient donc aux familles de s'organiser pour que soient respectées les consignes sanitaires, les gestes barrières et le port du masque.
- **Le pèlerinage diocésain à la Salette** se tiendra bien. Merci de rappeler à tous les participants que le port du masque sera obligatoire dans les bus et dans l'ensemble du sanctuaire.



ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- NOUVEAU : toutes les personnes doivent dorénavant rester masquées pendant toute la durée de leur présence dans les locaux (couloirs, salle de réunion, accueil, déplacements...)
- Lavage des mains à l'arrivée de la personne puis conseillé régulièrement :
 - Les **flacons doseurs** de gel hydroalcoolique doivent être utilisables d'une simple pression, sans nécessiter d'être tenus à la main (pas de flacons individuels sauf à usage exclusif de son propriétaire, doseurs...)
- Maintien d'une distance suffisante entre les personnes :
 - 1 m pour se saluer, se croiser, etc.
 - 1 m pour rester ensemble dans un même lieu assis ou debout (réunion, bureau, etc.)
- Aération des salles avant et après les réunions
- Mise à disposition de matériel de désinfection des tables et du GHA dans chaque salle
- Désinfection des poignées, rampes, interrupteurs, surfaces de contact, mobilier (bureaux, tables, dossiers de chaise, photocopieurs, téléphones) etc., en début et fin d'ouverture des locaux (sprays javelés virucides, eau de javel, lingettes désinfectantes, etc.)

SANITAIRES

- S'il y a plusieurs sanitaires, l'un d'eux peut rester ouvert en permanence et ne servir qu'au lavage des mains
- Couverts des poubelles enlevés ou poubelles à pédale
- Essuie-mains à usage unique (jetable)
- Affichage des consignes :
 - Laisser l'abattant relevé
 - Utiliser le bouton poussoir (chasse d'eau et robinet) avec un essuie-mains
 - Se laver les mains avant et après
 - Désinfection plusieurs fois par jour, ou par l'utilisateur par spray ou lingette avant et après passage (lunette, robinetterie, poussoir, poignée et verrou)

COIN REPAS / KITCHENETTE

- Repas (si indispensable) :
 - Possibilité mode pique-nique tiré des sacs uniquement (distanciation : 1 siège sur 2, les personnes ne doivent pas manger face à face)
 - Aucun pique-nique partagé, traiteur ou repas partagé n'est autorisé
- Pas de matériel collectif réutilisable (vaisselle, torchons, éponges...)